

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Contre : 0 Pour : 16
Date de convocation : 23 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité Directeur
de l'Office de Tourisme
DE LA GRANDE MOTTE**

Séance du 06 décembre 2023

N°184

Objet : Refacturation interne Palais Boutique OMT

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à 15h00, le Comité de Direction dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphan ROSSIGNOL, à la mairie de La Grande Motte.

Présents : S ROSSIGNOL-T BOUVAREL-I BERGE-B REY-J JENIN-VIGNAUD-O
BALLANT-S DE SAN FELIX-L ZORDIA-C CERTOUX-A LASSERAND-B
ROUSSELOT-C CAFFIN-K MONGE-R GIUSTI-S DE LA CHAUSSEE- J KERUZORE

Absents excusés : C BERGER-P ABEL-H PARENA-J SERIES-I JOULIE-J MESTRE

Assistaient à la séance : S CHAUSSON-J ARNAUD

Je vous propose de valider la mise à jour des refacturations internes :

1- Entre l'Office de Tourisme et la Boutique de l'Office pour 2023 :

- D'une quote part des salaires pour la tenue de la boutique évaluée à 110 heures par mois, suivant l'estimation suivante :

Salaire chargé évalué à 35 000 € par an.
- D'une quote part des frais de nettoyage des locaux
estimé à 1250 € par an.
- Refacturation de d'une partie de la Promotion de la Marque : 20 000 €.

Ces sommes seront imputées :

- sur le budget annexe « BOUTIQUE DE L'OT »
au chapitre 012 article 6218 pour 35 000 €
et au chapitre 011 article 6283 pour 1250 € et article 6238 pour 20 000 €.
- Sur le budget principal de l'Office de Tourisme
au chapitre 75 article 7588 pour 56250 €.

2- Entre le Palais des Congrès et la Boutique de l'Office pour 2023 :

- Une location pour les salles de stock au sous sol réservées à la boutique pour la somme de 500 € HT/an qui sera imputée sur le budget annexe « BOUTIQUE DE L'OT » au chapitre 011 article 6132 pour 500 € HT par an et sur le budget Palais des Congrès Gestion au chapitre 75 article 7588 pour 500 € HT par an.

3- Entre l'Office de Tourisme et le Palais des Congrès pour 2023 :

Les services de l'Office de Tourisme occupent une partie des locaux du Palais des Congrès et ce dernier assume le paiement des factures d'électricité tout au long de l'année ainsi que l'intégralité du règlement du loyer à la Mairie.

L'Office de Tourisme, quant à lui, prend à sa charge l'affranchissement de la totalité du courrier ainsi que le paiement de la ligne téléphonique des appels sortants de l'Office et Palais des Congrès.

Afin répartir correctement les charges listées ci-dessus dans les budgets Palais des Congrès Gestion et Office de Tourisme., une refacturation de part et d'autre de ces frais est effectuée en fin d'année.

Les montants refacturés sont les suivants :

L'Office demande au Palais des Congrès Gestion de participer à hauteur de :

- 200 € par an pour l'affranchissement
- 800 € par an pour le téléphone

Le Palais des Congrès Gestion demande à l'Office de reverser à hauteur de :

- 15245 € H.T. par an pour l'occupation des bureaux
- 7200 € H.T. par an pour la consommation d'énergie

Je vous propose de valider cette proposition.

Où l'exposé, et après avoir délibéré, le comité adopte la proposition à l'unanimité.

Le Président
Stéphan ROSSIGNOL

